Temps ordinaire - 10e Semaine: Jeudi

Texte de l'Évangile (*Mt* 5,20-26): Je vous le dis en effet: «Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens: Tu ne commettras pas de meurtre, et si quelqu'un commet un meurtre, il en répondra au tribunal. Eh bien moi, je vous dis: Tout homme qui se met en colère contre son frère en répondra au tribunal (...)».

De la "Loi de Moïse" à la "Loi du Messie"

REDACTION evangeli.net (réalisé à partir de textes de Benoît XVI)
(Città del Vaticano, Saint-Sige)

Aujourd'hui, après avoir affirmé sa fidélité à la Loi de Moïse, Jésus-Christ explique en quoi consiste-t-il son "lui donner un accomplissement": cet accomplissement exige quelque chose de plus et non un peu moins de justice. S'agit-il d'un plus grand rigorisme de l'obéissance de la Loi? Qu'est-ce que c'est cette "plus grande justice"?

Si au commencement du "Sermon de la Montagne" l'accent se met dans la fidélité maximale, maintenant attire l'attention ce que Jésus présente la relation de la "Torah de Moïse" avec la "Torah du Messie" au moyen d'une série d'antithèse: "on a dit aux anciens..., mais je vous dis...". Le Moi de Jésus se fait remarquer d'une manière qu'aucun maître de la Loi ne peut se le permettre. La multitude remarque que Jésus se situe au même niveau que le Législateur, à la même hauteur que Dieu.

—Qu'est-ce que a laissé Jésus hors de la Loi? Rien! Alors: a-t-il ajouté quelque chose? Oui, il s'est ajouté à Soi même. La centralité du Moi de Jésus dans son message donne sur toute une nouvelle orientation!